

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 27 juin 2022

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Après pouvoir de Mme le Maire à Monsieur Marc DINI, 1^{er} Adjoint. M.DINI, Président, ouvre la séance à 18 heures et désigne Sylvie CAGINICOLAU en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Christine SANTUCCI, François BERGNA, Sylvie CAGINICOLAU, Serge MEOLA, Patrick DOULIERY, Steve PREVOST, Philippe VUILQUE, Sylvie MATHIEU, ,

Absents : Khaled BENFERHAT

Absent (s) excusé (s) : Patricia PAUL, Emmanuel DJAKOVIC, Émilie VALETTE, Hélène CASTA, Anne-Marie MONTANO,

Procurations : Patricia PAUL à Marc DINI, Emmanuel DJAKOVIC à François BERGNA, Emilie VALETTE à Patrick DOULIERY, Hélène CASTA à Christine SANTUCCI, Anne-Marie MONTANO à Serge MÉOLA.

❖ Approbation à l'unanimité du compte rendu à l'unanimité

Attribution du marché- construction d'une maison de santé pluri-professionnelle

M. DINI Marc rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un premier appel d'offre concernant le marché de travaux pour la construction de la maison de santé pluri-professionnelle .

Une seconde consultation a été lancée le 23 mai 2022, suite à la déclaration « sans suite » du premier appel d'offre par Madame le Maire, pour une remise des offres fixée au 07 juin 2022 à 16H00.

La consultation comprenait 10 lots :

1. FONDATIONS GROS ŒUVRE FACADES
2. CHARPENTE COUVERTURE BRISE-SOLEILS
3. ÉTANCHÉITÉ
4. MENUISERIES EXTÉRIEURES
5. SERRURERIE
6. DOUBLAGES CLOISONS FAUX-PLAFONDS CARRELAGE FAÏENCE PEINTURE
7. MENUISERIES INTÉRIEURES
8. CFO CFA SSI
9. CVC PLOMBERIE SANITAIRE
10. VRD TERRASSEMENTS ESPACES VERTS

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 10 juin 2022 à 9H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre (offre mieux disante) au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, DINI Marc, propose de retenir les prestataires suivants :

Lot Désignation / Nom de l'entreprise / Montant HT

1 : Combat	328 756.84 €
2:/	<i>Infructueux pour motif économique</i>
3 : SCJ étanchéité	32 900.77 €
4 : Veranda des alpes	87 447.50 €
5 : Allo Bennes	26 120.06 €
6:/	<i>Infructueux pour motif qu'aucune offre n'a été reçue</i>
7:/	<i>Infructueux pour motif qu'aucune offre n'a été reçue</i>
8 Caparros	66 599,00 €
9 ADL services	115 214,27€
10 Sonza tp	115 920,63 €

Compte tenu qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots 6 et 7, il a été décidé de fusionner les 2 lots en lot unique ; le lot 2 a dû être déclaré infructueux pour motif économique. Il a été convenu de relancer une nouvelle consultation pour ces 3 lots.

Philippe VUILQUE demande pourquoi n'a-t-il pas été convoqué en tant que membre de la Commission d'Appel d'Offre. Il rajoute que l'opposition s'abstiendra au vote sur l'opération de la maison de santé pluri-professionnelle comme auparavant.

Sylvie CAGINICOLAU répond qu'il s'agit d'une Commission d'Appel d'Offre non officielle, composée uniquement de Mme le Maire, l'architecte et un consultant « marché public » de la communauté de communes, car le seuil est inférieur au seuil des marchés publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 12
Abstention : 2
Contre : 0

SUBVENTIONS 2022

Monsieur DINI propose au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes pour l'année 2022 :

1- Gymnastique volontaire

Sylvie MATHIEU demande pourquoi il y a 50 € de déduit sur la demande initiale?

François BERGNA dit que le projet proposé n'est pas abouti.

Nom de l'association	Montant de la subvention	Vote
Gymnastique volontaire	300 €	12 voix pour, 2 abstentions

2- Ludothèque

Christine SANTUCCI rappelle qu'Emilie VALETTE avait demandé que les dossiers de demande de subventions soient traités dans les délais impartis. Mme le Maire a accordé son indulgence aux retardataires et un délai supplémentaire.

Steve PREVOST informe qu'il s'abstiendra au vote avec Emilie VALETTE parce qu'il considère avoir perdu son temps, la réunion de travail avait été prévue pour attribuer une subvention uniquement aux associations qui avaient respectés tous les critères et le délai.

Sylvie CAGINICOLAU précise que les subventions doivent être votées lors du budget ; cette procédure serait avantageuse dès le vote du budget pour les associations, car cela permettrait à la municipalité de prévoir une ligne budgétaire adaptée.

Ludothèque	700 €	12 voix pour, 2 abstentions
------------	-------	--------------------------------

3- Forcal'fil

Sylvie CAGINICOLAU demande : ce que fait cette association, et si il y en a leurs projets ? Y-a-t-il un objectif d'intérêt général.

Réponse : de la couture, broderie, aucun objectif d'intérêt général ; ne concerne que des intérêts « particulier ».

Philippe VUILQUE dit qu'il faudrait avertir les associations des différents critères de candidatures au préalable.

Sylvie MATHIEU ajoute que certaines associations n'ont que des frais de fonctionnement.

Sylvie CAGINICOLAU confirme que du fonctionnement peut donner lieu à des objectifs d'intérêt général.

Forcal'fil	50 €	9 voix pour 3 voix contre 2 abstentions
------------	------	---

4- A Lure à cheval

Sylvie MATHIEU dit que l'association a Lure à Cheval exerce une activité professionnelle sous modèle associatif, mais qu'elle n'est pas obligée et aurait dû être montée en SARL.

Steve PREVOST ajoute que certaines associations comme A Lure à Cheval, sont très bien soutenue financièrement par la Commune. Christine SANTUCCI rappelle qu'une enveloppe financière de 38€ a été attribuée en 2022 pour faire profiter les enfants de l'école primaire sur différentes sorties scolaires. Elle ne voit pas de différence entre « A Lure à Cheval » et le Tennis par exemple = il y a un salarié rémunéré dans chaque association.

Sylvie MATHIEU informe le Conseil Municipal que si le tennis propose une activité à l'Ecole, l'association ne facturera pas à la mairie (activité offerte gracieusement).

A Lure à cheval	1500 €	12 voix pour, 2 abstentions
-----------------	--------	--------------------------------

5- Association Notre-Dame de Lure

Serge MEOLA explique que c'est une association qui existe depuis 1 an, leur assemblée générale s'est bien passée. Il serait nécessaire que les Stéphanois s'engagent au sein de cette structure.

Suite à l'enveloppe qui doit leur être attribuée, il trouve ça peu, il votera pour mais pense qu'elle est insuffisante ; cependant la mairie participera aussi aux manifestations en assistance technique. Il rajoute que c'est une jeune association qui va monter en puissance ; elle est présidée par M. Jean-Yves ROCHE, très impliqué dans sa fonction mais qu'il manquerait encore une cinquantaine adhérents.

Marc DINI propose que pour le pèlerinage du 15 août, le transport pourra être fait par la municipalité, si besoin.

Association Notre-Dame de Lure	500 €	12 voix pour, 2 abstentions
--------------------------------	-------	--------------------------------

6- Dire-Lire

Christine SANTUCCI ne sait pas ce que fait cette association : il lui est répondu qu'il s'agit d'ateliers de lecture/théâtre

Dire-Lire	100 €	12 voix pour, 2 abstentions
-----------	-------	-----------------------------

7- Société Astronomique de la Montagne de Lure

Cette association a de gros projet cette année, elle loue également la maison du berger.

Société Astronomique	600 €	12 voix pour, 2 abstentions
----------------------	-------	-----------------------------

8- Phoenix de Lure

Cette association regroupe deux activités : le molkky et le tir-à-l'arc. Elle a rendu très tard son dossier de demande de subvention.

Phoenix de Lure	500 €	12 voix pour, 2 abstentions
-----------------	-------	-----------------------------

9- La Raquette Stéphanoise

Sylvie MATHIEU explique qu'il y a un professeur diplômé qui donne des cours de tennis, les tarifs pratiqués sont inférieurs à ceux du territoire, ils organisent des tournois, regroupent plusieurs adhérents, adultes et enfants.

Serge MEOLA dit qu'il a très peu vu de tournois organisés sur le village, ce qui est faux.

Patrick DOULIERY demande s'il est possible de jouer les week-ends pour des personnes non adhérentes?

Sylvie MATHIEU explique que c'est possible sur demande de carte ou de ticket « horaire » qui était plus facile quand l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) était ouvert sur le village. Maintenant fermé, c'est moins pratique, de plus que l'OTI voulait prendre une commission sur les ventes. Par exemple, l'été dernier, il y a eu 50 entrées supplémentaires.

Marc DINI propose qu'Hélène, l'agent en poste à la médiathèque, puisse reprendre la vente de ces tickets « horaire », il faudrait aussi faire de l'affichage avec une information publique et se rapprocher de Sylvie MATHIEU pour les modalités.

La Raquette Stéphanoise	1000 €	11 voix pour, 2 abstentions, S.MATHIEU se retire du vote
-------------------------	--------	---

10- Adell

François BERGNA rappelle que c'est une association de transport très utilisée sur la commune : il s'agit d'un vrai service d'intérêt général.

ADELL	400 €	12 voix pour, 2 abstentions
-------	-------	-----------------------------

11- ASP 04

ASP 04	0 € (<i>pas de projet</i>)	10 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions
--------	------------------------------	--

12-Orgalure

Steve PREVOST précise qu'il s'abstient avec Emilie VALETTE pour la charge colossale de travail que les élus ont eu pour déterminer les montants à allouer à cause du retard d'envoi des dossiers de certaines associations : une soirée « pour rien » à travailler.

Orgalure	900 €	12 voix pour, 2 abstentions
----------	-------	-----------------------------

13-Judokan 04

C'est une association qui profite déjà d'une subvention de la communauté de commune et ne peut prétendre à cumuler une deuxième subvention ; mais ayant un réel projet et un vrai impact la commune est favorable.

Judo	800 € (<i>subv.EPCI</i>)	12 voix pour, 2 abstentions
------	----------------------------	-----------------------------

14-Lure en Fête

Serge MÉOLA trouve qu'ils demandent peu, mais François BERGNA souligne que la commune leur prête gracieusement un local à l'année.

Comité des fêtes « Lure en Fête »	700 €	12 voix pour, 2 abstentions
-----------------------------------	-------	-----------------------------

15-Association forestière Laye-Lauzon

Serge MÉOLA indique qu'ils sont très actifs, ils font beaucoup de conférences. L'association essaie de fédérer les propriétaires terriens pour procéder à des actions communes.

Sylvie CAGINICOLAU souligne que cette association est déjà fortement subventionnée et soutenue par la région, le PNRL, les communes et l'ONF.

Philippe VUILQUE ajoute qu'ils font beaucoup de prévention et réalisent un réel travail d'intérêt général.

Association forestière Laye-Lauzon	100 €	10 voix pour, 4 abstentions
------------------------------------	-------	-----------------------------

Philippe VUILQUE dit qu'il serait judicieux de rajouter sur le tableau de la note de synthèse préparatoire au conseil municipal, le montant des subventions accordées l'année précédente.

Sylvie GAGINICOLAU ajoute également qu'à réception du dossier, il faudrait immédiatement demander sa complétude sans attendre la réunion des élus.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Marc DINI informe qu'il y a eu des dégradations sur le grillage de l'accueil de la piscine, c'est de l'incivilité. Une plainte a été déposée à la gendarmerie avec une déclaration à l'assurance.

Steve PREVOST interpelle sur le fait de l'importance de la vidéo surveillance.

Serge MEOLA demande s'il y a une coïncidence avec la « réunion publique » du 1^{er} juillet la semaine suivante.

Sylvie CAGINICOLAU demande s'il y a eu des enquêtes de voisinage.

Philippe VUILQUE signale qu'il aurait été souhaitable que les élus de l'opposition soient avertis de la réunion publique du 1^{er} juillet, tout comme les réunions de quartiers auxquelles ils n'ont pas été conviés en tant qu'élus ; « ce n'est pas normal ».

Il demande également des nouvelles des incendies qui se sont déclarés sur la commune. Il avait déjà alerté plusieurs fois le conseil municipal de ce danger sur le bas du village.

Sylvie MATHIEU dit que, suite à la présentation du projet du tri sélectif, elle a regardé sur internet les références et les comparatifs de tels projets en France = références de la Vallée de l'Ubaye et le Haut Verdon où, soit disant, ça fonctionnerait très bien.

Sur la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML) = le nombre de PAV divisé par 10. Les volumes resteraient identiques. Cette évolution avait « porté ses fruits » sur les deux communautés de Communes (Vallée de l'Ubaye et le Haut Verdon), mais ils ont doublé leur nombre de PAV et de points de collecte. Sylvie MATHIEU a l'impression que la décision a déjà été entérinée par la CCPFML. Mais pense qu'ils ont mis les moyens de leur ambition sur le tri sélectif ; cela laisse penser que c'est plutôt une optimisation des coûts qui est recherchée comme objectif, plutôt qu'une amélioration du service.

On s'acheminerait vers un pesage des poubelles= systèmes de puces à adapter sur les conteneurs installés. Christine SANTUCCI explique que les 2 communautés de communes citées en références pour comparaison, sont des territoires très touristiques avec des tonnages différents.

Sylvie MATHIEU à l'impression que c'est le côté financier qui prime avant le côté environnemental, que le camion a déjà été commandé de notre territoire

François BERGNA signale que les élus resteront vigilants sur ce projet et s'opposeront si nécessaire à la CCPFML.

Il ajoute qu'Anne-Marie MONTANO et Hélène CASTA ont fait un très gros travail dessus et ont été très vigilantes.

Philippe VUILQUE dit qu'il faudra faire un bilan après 1 ou 2 années d'utilisation et également faire un effort sur la communication avec les habitants.

Sylvie MATHIEU informe que c'est « l'anarchie » dans le village ; l'occupation « sauvage » de l'espace public réduits les passages des véhicules, et des piétons ; il y a également des jardinières construites en dur, comme par exemple sur la place du Four.

Christine SANTUCCI rappelle qu'un arrêté datant de Jean MOSCA interdit le stationnement dans cette rue et que les professionnels payent une redevance d'occupation du domaine public. Elle signale qu'un propriétaire de chambre d'hôtes a fait une demande de domaine public mais, qu'il faudrait discuter avec les privés environnants.

Sylvie CAGINICOLAU souligne que ça peut entraîner différentes nuisances. Steve PREVOST rajoute aussi de la jalousie entre voisins et des difficultés pour le passage des pompiers.

Serge MEOLA soumet l'idée de faire une charte de bonne conduite.

Fin de séance : 20h00

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 20 juillet 2020

Monsieur le Président, 1er Adjoint



Marc DINI

